

Masseurs-kinésithérapeutes libéraux : un millier de ces praticiens serait nécessaire pour compenser les arrêts d'activité d'ici 2035

Une faible densité de masseurs-kinésithérapeutes en Normandie

En 2023, 2 600 masseurs-kinésithérapeutes libéraux exercent en Normandie ► **figure 1**. La densité de cette profession est, en Normandie, nettement inférieure au niveau métropolitain (7,8 professionnels pour 10 000 habitants contre 12,1). Cette densité apparaît faible dans tous les départements de la région, notamment dans l'Eure et l'Orne. Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes libéraux a augmenté de près d'un tiers entre 2016 et 2023 dans la région (+35 %), une évolution comparable au niveau métropolitain (+32 % ► **figure 2**) et sensible dans tous les départements normands. La densité a ainsi augmenté de plus d'un point dans tous les départements normands sur cette période. Compte tenu de la structure par âge de la population et des besoins liés, la densité standardisée ► **méthode** en masseurs-kinésithérapeutes est plus élevée dans les bassins de vie urbains de Caen, Rouen, Le Havre, Cherbourg-en-Cotentin et ceux qui en sont proches, ainsi que dans les bassins de vie de Granville, de Vimoutiers et de Gacé ► **figure 3**.

► 1. Nombre et densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux ayant exercé en 2023

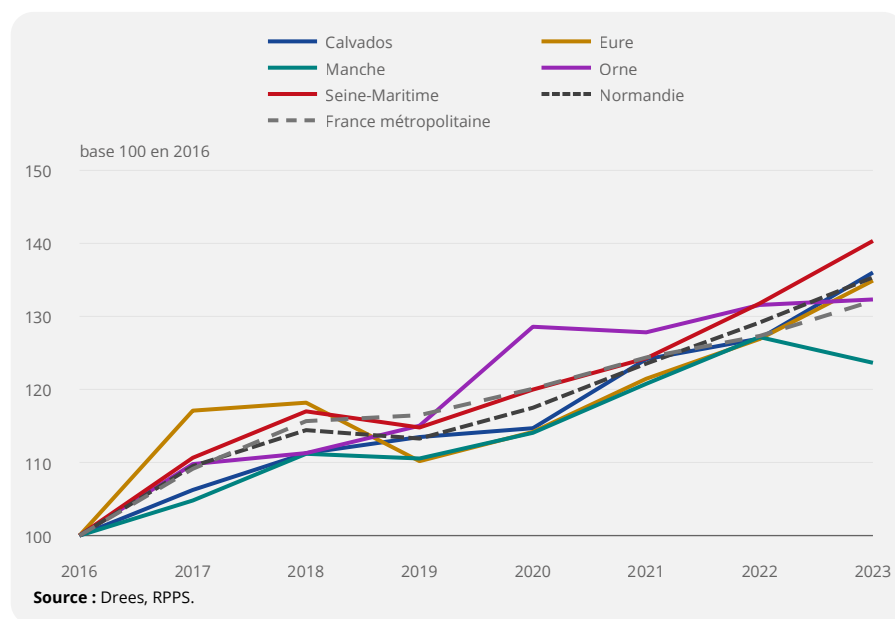
Territoire	Effectifs	Densité brute pour 10 000 habitants	Densité standardisée*
Calvados	665	9,4	7,1
Eure	350	5,8	5,1
Manche	365	7,4	5,7
Orne	165	6,0	4,5
Seine-Maritime	1 050	8,3	6,7
Normandie	2 595	7,8	6,2

Note : * > Densité standardisée : nombre de masseurs-kinésithérapeutes en équivalent temps plein / population standardisée (**méthode**). La population de référence est la population 2022 pour la densité standardisée pour être en cohérence avec la densité standardisée des bassins de vie.

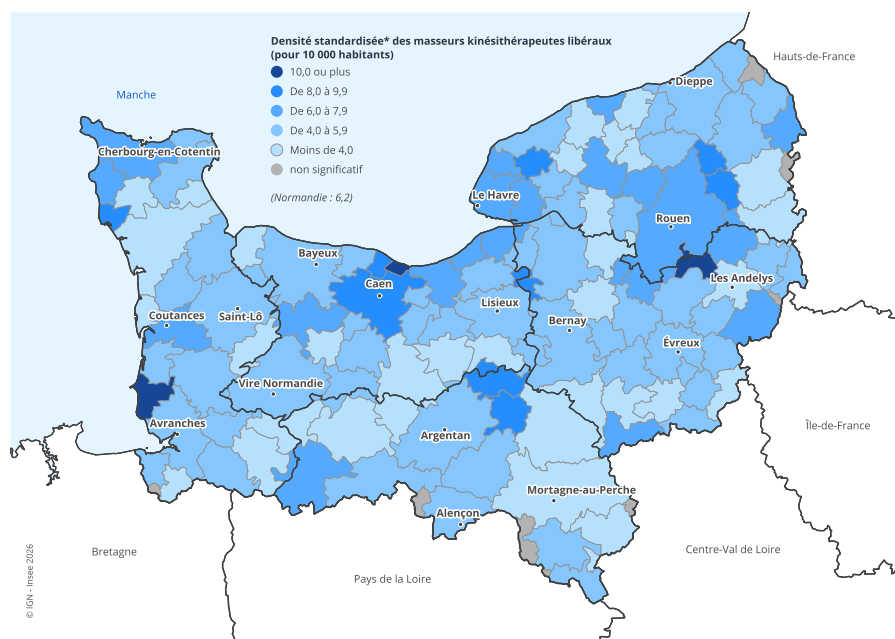
Lecture : Il y a en Normandie 7,8 masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour 10 000 habitants (12,1 en France métropolitaine)

Sources : SNDS – Exploitation ARS Normandie – Traitement Insee Normandie (2025) ; Drees, RPPS ; Insee, Recensement de la population 2022 et Estimations de population 2023.

► 2. Évolution des effectifs de masseurs-kinésithérapeutes libéraux et mixtes au 1^{er} janvier au cours de la période 2016-2023



► 3. Densité standardisée* de masseurs-kinésithérapeutes libéraux par bassin de vie en 2022



Note : * > **Méthode.**

Sources : SNDS – Exploitation ARS Normandie – Traitement Insee Normandie (2025) ; Insee, Recensement de la population 2022.

Un besoin estimé à 1 200 masseurs-kinésithérapeutes d'ici 2035 pour compenser les cessations d'activité et les besoins liés à l'évolution de la population

D'ici 2035, l'installation de près de 1 200 masseurs-kinésithérapeutes en Normandie serait nécessaire pour compenser les départs (y compris les passages à un statut salarié) et pallier les besoins liés à l'évolution de la population ► figure 8. La Seine-Maritime et le Calvados concentreraient deux tiers de ces besoins, soit respectivement 460 et 305 praticiens. À cet horizon 2035, 40 % de ceux en exercice en 2023 pourraient avoir

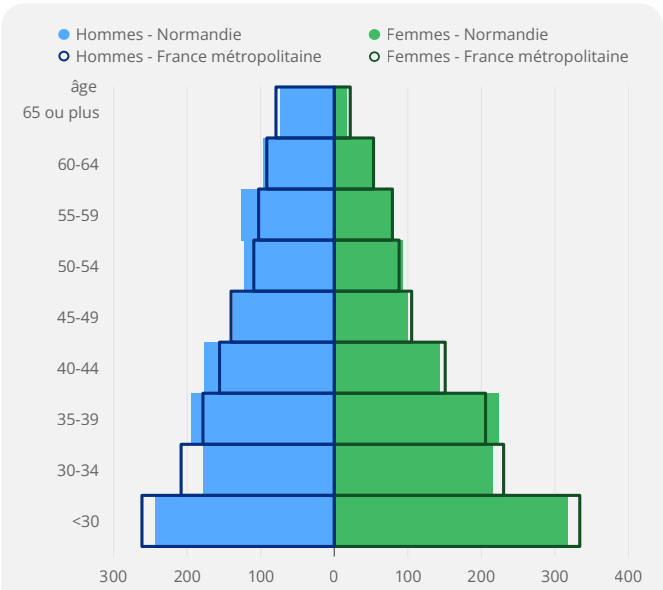
cessé leur activité. Les départs à la retraite représenteraient moins d'un départ sur deux, la part de masseurs-kinésithérapeutes âgés étant relativement faible ► figure 5. La majorité des départs serait ainsi liée à des déménagements ou à des changements d'activité.

Malgré le vieillissement de la population et le recours, croissant avec l'âge, aux soins exercés par cette profession ► figure 7, les besoins en masseurs-kinésithérapeutes supplémentaires liés à l'évolution de la demande de soins seraient modérés à l'horizon 2035. Dans l'optique du maintien de l'offre au niveau actuel (inférieure de plus du tiers à la moyenne métropolitaine),

ils sont estimés entre 140 et 210 praticiens selon le scénario de projection et toutes choses égales par ailleurs ► figure 8, en raison de la quasi-stabilité de la population normande à cet horizon.

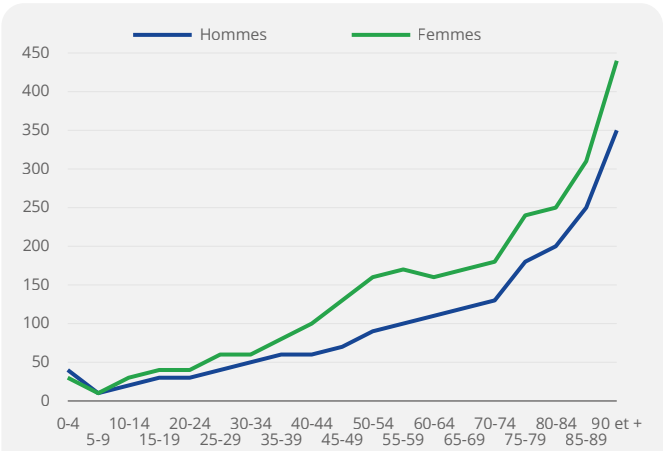
Si les installations de masseurs-kinésithérapeutes se poursuivaient sur la période 2023-2035 au même rythme que celui observé sur la période récente (255 en moyenne par an en Normandie entre 2019 et 2024), et sans départ parmi ceux nouvellement installés, elles permettraient de compenser les besoins estimés pour la région et dans tous les départements normands et d'améliorer l'offre existante. ●

► 4. Répartition des masseurs-kinésithérapeutes libéraux par âge et sexe en Normandie en 2023



Note : Les effectifs, par sexe et tranche d'âge, au niveau métropolitain ont été affectés au prorata du poids de la Normandie dans le total métropolitain (3,35 %). Le nombre de femmes de moins de 30 ans au niveau métropolitain est ainsi de 334 (donnée affichée)*1/0,0335 soit environ 9 970.
Sources : SNDS – Exploitation ARS Normandie – Traitement Insee Normandie (2025) ; Drees, RPPS.

► 7. Coefficients de recours* aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux selon l'âge et le sexe des patients



Note : * > Coefficient de recours (méthode) en moyenne annuelle (en base 100) sur la période sur la période 2019-2024, hors année 2020.
Lecture : Entre 80 et 84 ans, les hommes consultent deux fois plus les masseurs-kinésithérapeutes qu'en moyenne un habitant de la Normandie.
Source : SNDS – Exploitation ARS Normandie – Traitement Insee Normandie (2025) ; Insee, Estimations de population 2023.

► 5. Caractéristiques des masseurs-kinésithérapeutes libéraux dans les départements normands en 2023

Territoire	Part (en %)			Âge moyen (en années)
	Femmes	Moins de 40 ans	55 ans ou plus	
Calvados	44,6	52,3	16,3	40
Eure	50,6	48,0	20,5	42
Manche	49,3	42,7	20,8	43
Orne	45,7	47,6	17,1	43
Seine-Maritime	49,1	59,2	15,6	39
Normandie	48,0	52,9	17,3	41
France métropolitaine	44,6	54,6	16,5	40

Sources : SNDS – Exploitation ARS Normandie – Traitement Insee Normandie (2025) ; Drees, RPPS.

► 6. L'activité et le recours aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux en 2023

Territoire	Patients			Professionnels de santé	
	Nombre d'actes* moyen par habitant selon le sexe du patient			Part de la population ayant consulté au moins une fois dans l'année (en %)	Nombre d'actes* moyen
	Hommes	Femmes	Ensemble		
Calvados	2,9	4,7	3,9	15	32 840
Eure	2,2	3,5	2,9	12	36 780
Manche	2,6	4,1	3,3	13	33 660
Orne	2,0	3,0	2,5	11	32 930
Seine-Maritime	2,7	4,4	3,6	14	34 400
Normandie	2,6	4,2	3,4	14	34 120

Note : * > Au cours d'une même consultation, plusieurs actes peuvent être effectués et comptabilisés.
Sources : SNDS – Exploitation ARS Normandie – Traitement Insee Normandie (2025) ; Insee, Estimations de population 2023.

► 8. Les besoins en masseurs-kinésithérapeutes libéraux à l'horizon 2035 liés aux remplacements des départs et à l'évolution de la population

Territoire	Nombre de départs		Taux de départs (en %)	Besoins supplémentaires liés à l'évolution de la population**		Besoins globaux*
	Tous motifs	dont retraite		Scénario central	Scénario haut	
Calvados	255	115	38,3	40	55	305
Eure	145	70	41,4	20	35	170
Manche	145	80	39,7	25	35	175
Orne	65	35	39,4	5	10	70
Seine-Maritime	395	165	37,6	50	75	460
Normandie	1 005	465	38,7	140	210	1 180

Notes : * > Somme des départs et de la moyenne des 2 scénarios de projection de la population. ** > Sous hypothèse que le nombre d'actes moyen par habitant selon l'âge et le sexe ne varie pas par rapport à la période d'observation 2019-2024 (hors 2020) et sous l'hypothèse d'une activité moyenne équivalente à celle de 2023 en Normandie (34 120 actes par an).
Sources : Insee, Omphale 2022 (scénarios central et haut) ; SNDS – Exploitation ARS Normandie – Traitement Insee Normandie (2025).

► 9. Nombre d'installations annuel moyen de masseurs-kinésithérapeutes libéraux sur la période 2019-2024

Territoire	Nombre annuel moyen	Nombre total* sur une période de 12 ans
Calvados	75	900
Eure	35	420
Manche	40	480
Orne	20	240
Seine-Maritime	85	1 020
Normandie	255	3 060

Note : * > Ce nombre correspond au nombre total d'installations sur la période 2024-2035, si celles-ci se poursuivaient sur le même rythme que sur la période 2019-2024.
Source : RPPS – Exploitation ARS Normandie – Traitement Insee Normandie (2025).